

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 février 2025

Convocation du 04/02/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le onze du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mme et MM. TESSIER Dominique, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie,

M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice,
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas
Mme JAMET Amélie représentée par M. CANONNE Julien,

Secrétaire de séance : M. Sébastien DELAUNAY

DCM2025-02-020 **EVS – gestion du planning des salles de la petite Hurtaudière:**
Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les salles de la Petite Hurtaudière sont utilisées par plusieurs associations dont l'EVS, la fourmilière, les assistantes maternelles. Certains créneaux ne sont pas honorés alors qu'ils pourraient être occupés par les animateurs et membres de l'EVS.

Monsieur le Maire propose que le planning d'occupation soit centralisé à l'EVS dont le siège est à la Petite Hurtaudière et que les associations voient directement avec la Directrice lorsqu'une modification est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour que le planning d'utilisation des salles de la petite hurtaudière soit tenu et centralisé par l'EVS sous réserve que ce planning soit communiqué en mairie.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Sébastien DELAUNAY



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 049-214900417-20250211-DCM2025_02_020-DE